

**Conseil économique et social**Distr.: Générale
19 décembre 2005Français
Original: Anglais

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale**
Quinzième session
Vienne, 24-28 avril 2006
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*
**Travaux de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime**

**Rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional
de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la
justice****Note du Secrétaire général**

Le Rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice sur les travaux de sa quinzième session, tenue à Turin (Italie) les 17 et 18 novembre 2005, est présenté à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale conformément aux statuts de l'Institut, qui figurent à l'annexe de la résolution 1989/56 du Conseil économique et social en date du 24 mai 1989. Selon l'article IV, par. 3, al. e) de ces statuts, le Conseil de direction rend compte, périodiquement, au Conseil économique et social par l'intermédiaire du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (remplacé depuis par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en application de la résolution 46/152 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1991).

* E/CN.15/2006/1.



Rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice sur les travaux de sa quinzième session

(Turin (Italie) les 17 et 18 novembre 2005)

I. Introduction

1. Conformément à l'article IV des statuts de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), adoptés par le Conseil économique et social par sa résolution 1989/56 du 24 mai 1989, le Conseil de direction s'est réuni à Turin (Italie) les 17 et 18 novembre 2005 pour sa quinzième session. En application du paragraphe 3, alinéa e) de cet article, le Conseil présente son rapport au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.
2. La session a été ouverte par le Président de la quatorzième session, Pedro David, qui a remercié l'Institut d'avoir organisé la réunion. Le Conseil a élu le bureau suivant: Iskandar Ghattas, Président; Elizabeth Verville, Vice-Présidente; et Nina Berg, Rapporteur.
3. Le Président de la quinzième session a exprimé l'espoir que l'Institut contribuerait à la lutte contre la criminalité et la corruption dans les États membres, notamment au Moyen-Orient. M. David a souhaité la bienvenue à Ugo Leone, représentant du Gouvernement italien, et remercié l'Italie pour les contributions substantielles qu'elle apporte à l'Institut.
4. Le Conseil a adopté l'ordre du jour de la réunion.

II. Analyse et évaluation des activités menées en 2005 et examen des propositions concernant le programme de travail et le budget 2006-2007

5. Le Directeur de l'Institut a présenté les débats préliminaires sur la vision stratégique devant guider l'action de l'Institut. À cette fin, il a appelé l'attention du Conseil sur les priorités opérationnelles définies dans le document BT/2004/2, qui portent essentiellement sur cinq points: domaine géographique, équilibre entre les différents types d'activités (recherche/documentation par rapport à formation/coopération technique), renforcement des capacités internes et conception des projets, diversification des sources de financement et, surtout, concentration des efforts sur les domaines prioritaires. À son avis, les activités de l'Institut et le nouveau programme de travail prenaient en compte ces priorités. Pour atteindre l'équilibre envisagé, plusieurs activités nouvelles avaient été lancées dans le domaine de la recherche, comme l'enquête internationale sur les victimes de la criminalité et un projet visant à recenser les meilleures pratiques de lutte contre la corruption, pour lesquels des fonds avaient été reçus respectivement du Conseil scandinave de la criminologie et du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Comme le Conseil l'avait recommandé à sa quatorzième session, de nouveaux projets avaient été lancés dans le domaine de l'assistance technique dans la

prévention de la corruption, notamment un projet de formation judiciaire dans la région andine. D'après le Directeur, l'Institut continuerait à travailler sur quatre thèmes prioritaires: la justice pour mineurs/la formation judiciaire, avec un accent particulier sur l'application des conventions des Nations Unies relatives à la criminalité et la corruption, la traite des personnes, la sécurité/la lutte contre le terrorisme et la recherche.

6. Les membres du Conseil ont remercié le Directeur et le personnel pour le travail effectué et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités opérationnelles. Ils se sont félicités, en particulier, de la relance du volet "recherche" des activités de l'Institut et des fonctions nouvellement adoptées du bureau de liaison de Rome qui vient appuyer le Centre régional d'information des Nations Unies pour l'Europe occidentale à Bruxelles.

7. Le Conseil s'est félicité des efforts faits par le Directeur pour incorporer des éléments de budgétisation et de gestion axées sur les résultats dans le nouveau programme de travail. Il a été fait observer que l'utilisation d'indicateurs de performance mesurables devrait encore être renforcée et qu'une attention accrue devrait être accordée aux mécanismes de coordination avec d'autres organismes dans la conception et l'exécution des projets.

8. Les membres du Conseil ont été tous d'avis que les priorités définies l'année passée pouvaient encore servir d'orientation stratégique pour le prochain exercice biennal. Lors du débat qui a suivi et qui a porté sur les défis et les possibilités de l'Institut, ils sont parvenus à un accord sur les principaux points suivants:

a) Il existe un besoin général d'améliorer l'échange d'informations, la coordination et le partenariat dans le domaine en pleine évolution, de l'appui aux systèmes de justice et de leur renforcement, y compris en matière de prévention du crime et de justice pénale. Une telle coordination s'impose d'urgence dans le système des Nations Unies de façon plus générale;

b) Conformément aux quatre domaines de priorité de l'Institut, les activités devraient clairement se concentrer sur la mise en œuvre des cinq instruments juridiques internationaux récemment adoptés sur la criminalité, dont le protocole relatif à la traite des personnes et les conventions sur la corruption et le terrorisme;

c) Compte tenu des deux précédents points, l'UNICRI devrait, sur la base de son propre mandat et de ses priorités stratégiques, accroître sa visibilité auprès des responsables des organismes donateurs et des praticiens des pays bénéficiaires. Il devrait également renforcer ses contacts et sa coopération avec d'autres acteurs intéressés, comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et les institutions bancaires régionales et internationales comme la Banque mondiale ou la Banque interaméricaine de développement (BID), y compris en participant plus activement à l'évaluation des besoins et à la planification des activités dans le domaine de la réforme de la justice;

d) Une stratégie doit être élaborée et mise en œuvre pour accroître les ressources disponibles, notamment les contributions volontaires réservées ou non à des fins spécifiques provenant d'un éventail plus large de donateurs.

9. Le Conseil a adopté la décision suivante, dans laquelle il a approuvé le programme de travail et le projet de budget pour 2006-2007 (voir BT/2005/3) et

décidé d'envoyer un résumé du programme de travail à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale comme annexe au rapport du Conseil de direction de l'Institut:

Décision sur le rapport d'activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice pour 2005 et le programme de travail et le budget pour 2006-2007

Le Conseil de direction,

Ayant à l'esprit les fonctions de direction et de gestion financière qui lui ont été confiées par le Conseil économique et social à l'article IV, paragraphe 3, alinéas b) et c), de l'annexe à sa résolution 1989/56 du 24 mai 1989,

Ayant examiné le rapport du Directeur de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice contenant le rapport d'activités 2005 et les propositions de programme de travail et de budget pour 2006 et 2007¹,

1. *Évalue favorablement* les activités menées à bien et poursuivies par l'Institut en 2005 sur la base du rapport du Directeur¹;
2. *Approuve* le programme de travail et le projet de budget de l'Institut pour 2006 et 2007 tels que présentés par le Directeur dans son rapport;
3. *Prend note* avec satisfaction des prévisions établies, tant selon une hypothèse haute que selon une hypothèse basse, et trouve satisfaisante l'explication fournie par le Directeur selon laquelle l'hypothèse haute tient compte des contributions annoncées de manière non officielle en plus des fonds reçus et des contributions annoncées officiellement;
4. *Approuve* l'ouverture au budget 2006 et 2007 d'un crédit à hauteur de 14 584 116 dollars des États-Unis à imputer sur le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (compte subsidiaire de l'UNICRI) et à répartir comme suit:

	<i>Dollars É.-U.</i>
Analyses et opérations	8 350 435
Gestion et administration	1 341 400
Dépenses de personnel	4 738 421
Remboursements des dépenses d'appui aux programmes à l'Office des Nations Unies à Vienne	<u>153 860</u>
Total	<u>14 584 116</u>

5. *Note* que l'exécution du budget et des programmes supplémentaires est subordonnée à la disponibilité de fonds;

¹ BT/2005/2.

6. *Autorise* le Directeur à virer des crédits d'une ligne budgétaire à une autre à concurrence de 5 % du montant du crédit ouvert à la ligne destinataire;

7. *Décide* qu'une version résumée du rapport du Directeur fera partie, de même que la présente décision, du rapport au Conseil au Conseil économique et social.

III. Date et lieu de la seizième session ordinaire

10. Le dernier point examiné était le lieu de la prochaine réunion du Conseil. Le Conseil a apprécié l'offre généreuse du Gouvernement égyptien d'accueillir sa prochaine session. Il a prié le Directeur de déterminer les incidences financières de ces propositions et de l'en informer. Il a été décidé que la seizième session ordinaire se tiendrait au cours de la deuxième ou troisième semaine de novembre 2006.

11. Le Conseil s'est également dit favorable à la suggestion faite par le Président d'étudier la possibilité d'organiser un séminaire régional au Caire sur un sujet d'intérêt majeur pour l'UNICRI et la région.

12. Le Président du Conseil a formellement clos la quinzième session ordinaire du Conseil de direction de l'UNICRI.

Annexe

Rapport d'activités 2005 et programme de travail pour 2006-2007

(version résumée)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Préface		7
Tableaux financiers d'ensemble		8
1. Situation du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, affecté à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice		8
2. Recettes prévues (1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007)		9
3. Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, prévisions de dépenses pour 2006-2007.		9
I. Fonctions, structure organisationnelle, gestion et direction	1-13	10
A. Fonctions	1-2	10
B. Structure organisationnelle	3-4	11
C. Gestion	5-6	11
D. Direction	7	12
E. Bureau de liaison à Rome	8-10	12
F. Activités en 2006-2007	11-13	13
II. Services d'appui: Administration/Technologies de l'information et Centre de documentation	14-40	14
Centre de documentation	16-40	14
III. Analyses et opérations	41-98	17
A. Vue d'ensemble	41-68	17
B. Catégorie thématique I. Réforme de la justice et formation	69-75	22
C. Catégorie thématique II. Sécurité/lutte contre le terrorisme	76-79	23
D. Catégorie thématique III. Traite des êtres humains	80-88	24
E. Catégorie thématique IV. Études, formation et stages	89-98	26

Préface

À la dernière session du Conseil, en 2004, le Directeur de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a présenté trois documents distincts au Conseil de direction: l'un sur la stratégie opérationnelle générale de l'Institut, sur les priorités opérationnelles, et les deux autres contenant, respectivement, un rapport d'activités de synthèse pour 2004 et les propositions de programme de travail et de budget pour 2005, ainsi qu'un additif avec des informations détaillées sur chaque activité spécifique.

En mai 2005, les vérificateurs externes ont recommandé d'inclure dans le programme de budget, entre autres, des textes explicatifs sur les sous-programmes, les produits, les objectifs et les réalisations escomptés au cours de la période concernée. En application de cette recommandation, un document unique est maintenant présenté au Conseil. Il reprend les objectifs, les produits et les résultats attendus et s'inscrit dans l'intention de l'UNICRI de passer à une programmation et à une budgétisation axées sur les résultats.

Comme pour l'année écoulée, deux hypothèses (basse et haute) sont considérées dans les projets de budget pour 2006-2007. L'hypothèse basse comprend les fonds à des fins générales plus les fonds alloués aux projets à des fins spécifiques, qui ont été reçus ou annoncés officiellement. L'hypothèse haute comprend l'hypothèse basse plus les fonds alloués aux projets à des fins spécifiques, que les donateurs ont pris l'engagement de principe de financer. Les deux hypothèses sont détaillées au niveau des projets.

Tableaux financiers d'ensemble

1. Situation du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, affecté à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

	<i>Hypothèse basse</i>	<i>Hypothèse haute</i>
	<i>(Dollars É.-U.)</i>	
Solde du Fonds au 31 décembre 2003	<u>10 680 564</u>	<u>10 680 564</u>
<u>À ajouter:</u>		
Recettes pour 2004	4 049 740	4 049 740
Recettes pour 2005 (1 ^{er} janvier-31 octobre 2005)	4 834 918	4 834 918
<u>À déduire:</u>		
Allocation de crédits pour 2004-2005 (au 31 octobre 2005)	-8 443 100	-8 443 100
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes à l'ONUV pour 2004	-52 500	-52 500
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes à l'ONUV pour 2005	-76 930	-76 930
Passif: remboursement au donateur: projet Congo (921 654,32 euros; taux de change au 1 ^{er} novembre 2005)	-1 115 804	-1 115 804
Solde au 1^{er} novembre 2005	<u>9 876 888</u>	<u>9 876 888</u>
<u>À ajouter:</u>		
Recettes prévues (1 ^{er} novembre-31 décembre 2005)	533 624	533 624
Recettes prévues (2006 et 2007)	3 407 449	12 214 709
<u>À déduire:</u>		
2006-2007 dépenses prévues, y compris remboursements des dépenses d'appui aux programmes à l'ONUV	-9 621 870	-14 584 116
Réserve nécessaire pour les dépenses prévues en 2006-2007 (15 %)	-1 420 202	-2 164 538
Solde prévu au 31 décembre 2007	<u>2 975 130</u>	<u>6 075 957</u>

2. Recettes prévues (1^{er} janvier 2006-31 décembre 2007)

	<i>Hypothèse basse</i>	<i>Hypothèse haute</i>
	<i>(Dollars É.-U.)</i>	
Recettes prévues (ressources à des fins générales et ressources à des fins spéciales)	<u>3 407 449</u>	<u>12 214 709</u>

3. Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, prévisions de dépenses pour 2006-2007

	<i>Hypothèse basse</i>	<i>Hypothèse haute</i>
	<i>(Dollars É.-U.)</i>	
Dépenses de personnel	4 738 421	12 214 709
Frais de fonctionnement	4 729 589	9 691 835
Remboursements des dépenses d'appui aux programmes à l'ONUV	153 860	153 860
Total	<u>9 621 870</u>	<u>14 584 116</u>

I. Fonctions, structure organisationnelle, gestion et direction

A. Fonctions

1. En vertu de l'article II des statuts de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice figurant en annexe à la résolution 1989/56 du Conseil économique et social en date du 24 mai 1989, les principales fonctions de l'Institut sont les suivantes:

a) Promouvoir, diriger, coordonner et appuyer la recherche et, en collaboration avec les pays intéressés, organiser et appuyer les activités sur le terrain aux fins suivantes:

i) Créer une base de connaissances et d'informations fiable sur les problèmes sociaux liés à la délinquance juvénile et à la criminalité des adultes, une attention particulière étant accordée aux nouvelles formes, souvent transnationales, de ces phénomènes;

ii) Identifier des stratégies, politiques et instruments appropriés pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, afin de contribuer au développement socioéconomique et de promouvoir la protection des droits de l'homme;

iii) Concevoir des modèles et systèmes pratiques en vue de promouvoir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques;

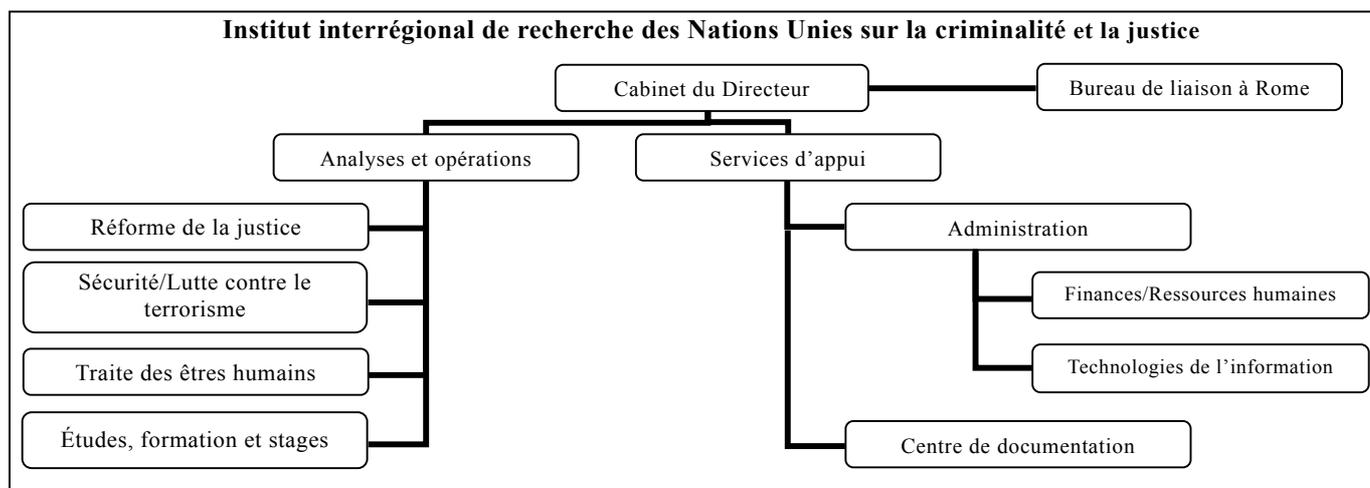
b) Assurer la recherche opérationnelle et la formation en rapport avec le programme de l'Organisation des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale;

c) Concevoir et entreprendre des activités de formation au niveau interrégional et, sur la demande des pays intéressés, au niveau national;

d) Favoriser les échanges d'information, notamment en assurant le fonctionnement d'un centre international de documentation sur la criminologie et les disciplines connexes, afin de permettre à l'Institut de répondre aux besoins de la communauté internationale en matière de diffusion d'informations sur le plan mondial et à ceux de l'Organisation des Nations Unies et des chercheurs et autres experts.

2. L'Institut est entièrement financé par les contributions volontaires versées au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (compte subsidiaire de l'UNICRI).

B. Structure organisationnelle



3. Les subdivisions du secteur des Analyses et opérations reflètent les priorités actuelles des sous-programmes opérationnels et sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution future des sujets et thèmes.

4. Les activités sont menées par une petite équipe fortement motivée d'environ 30 membres, dont des chercheurs assistants. En 2005, le personnel était en poste dans quatre lieux d'affectation: au Siège à Turin (Italie); dans le Bureau de liaison à Rome; dans un bureau extérieur à Luanda; et dans un bureau extérieur à Maputo (ouvert depuis septembre 2005).

C. Gestion

5. En vertu de l'article IV des statuts de l'UNICRI, l'Institut est géré par un Conseil de direction qui a pour tâches:

- a) De définir les principes, politiques et directives régissant les activités de l'Institut;
- b) D'examiner et d'approuver les propositions concernant le programme de travail et le budget de l'Institut sur la base des recommandations qui lui sont présentées par le Directeur de l'Institut;
- c) D'évaluer les activités de l'Institut, achevées et en cours, sur la base des rapports périodiques qui lui sont présentés par le Directeur de l'Institut;
- d) De faire les recommandations qu'il juge nécessaires ou souhaitables pour assurer le bon fonctionnement de l'Institut;
- e) De rendre compte, périodiquement, au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

6. Le Conseil est composé de:

a) Onze membres à titre individuel, choisis par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale parmi des candidats proposés par le Secrétaire général et approuvés par le Conseil économique et social;

b) Quatre membres de droit: un représentant du Secrétaire général (qui est normalement le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ou son représentant), un représentant de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un représentant du pays hôte et le Directeur de l'Institut.

D. Direction

7. En vertu de l'article V des statuts, le Directeur de l'UNICRI est responsable de toutes les activités de l'Institut ainsi que de son administration. Il est notamment chargé:

a) D'établir et de soumettre au Conseil de Direction le programme de travail et le budget et de superviser leur exécution après adoption par le Conseil;

b) De soumettre au Conseil et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale des rapports annuels et des rapports spéciaux sur les activités de l'Institut;

c) De nommer et de diriger le personnel;

d) De coordonner les activités de l'Institut avec celles d'autres organes et organismes des Nations Unies, institutions spécialisées et membres du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale;

e) De négocier avec des gouvernements et des organisations intergouvernementales ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales et des institutions universitaires, afin de fournir des services en rapport avec les activités de l'Institut;

f) De mobiliser des fonds pour la mise en œuvre du programme de travail et d'autres projets spécifiques et d'accepter les contributions correspondantes;

g) De mener les missions ou d'entreprendre les activités qui pourront être déterminées par le Conseil de direction ou demandées par le Secrétaire général ou par des États Membres, à condition que de telles demandes soient conformes au budget-programme approuvé par le Conseil.

E. Bureau de liaison à Rome

8. Comme il a déjà été indiqué dans le rapport d'activités 2004 et dans le programme de travail pour 2005, l'UNICRI dispose d'une antenne à Rome qui relève du Cabinet du Directeur où est affecté un agent de liaison.

9. Cet agent est chargé de maintenir le contact avec les institutions et les organisations non gouvernementales du pays hôte pour l'UNICRI et à l'appui du Centre régional d'information des Nations Unies pour l'Europe occidentale sis à

Bruxelles, conformément à un accord avec le Département de l'information du Secrétariat. Il s'emploie donc, au-delà des tâches de liaison dont il s'acquitte pour le compte de l'Institut, à promouvoir l'action et les objectifs de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, en 2005, le Bureau de liaison à Rome a organisé un large éventail de manifestations et/ou y a participé, et en novembre et en décembre, il a activement contribué à l'organisation de manifestations sous l'égide du Ministère italien des affaires étrangères. Les activités du Bureau consistent notamment à fournir une assistance lors de visites du Secrétaire général ou d'autres hauts responsables des Nations Unies dans la région (organisation de réunions, de points de presse et d'entretiens, transcription et interprétation, liaison avec les autorités locales), et à fournir au quotidien des services au public en réponse à des demandes de renseignements généraux sur l'Organisation des Nations Unies et sur l'UNICRI (journalistes, éducateurs et organisations non gouvernementales font appel au Bureau de liaison pour les derniers documents d'information de l'ONU).

10. Le Bureau de liaison réalise et entretient son propre site Web en italien, avec les informations les plus récentes de l'Institut, les manifestations qu'il organise, et les actualités du système des Nations Unies sur des questions mondiales telles que le développement humain, l'état de droit, la justice, le terrorisme et la lutte contre le trafic de drogues. Il assure par ailleurs un service de bibliothèque de référence et offre au public l'accès à une vaste collection de publications des Nations Unies, de rapports et de documents officiels ainsi qu'aux films et aux vidéos de l'ONU qui peuvent être loués à des diffuseurs locaux, des organisations non gouvernementales et des établissements d'enseignement. Il organise régulièrement dans ses locaux des séances d'information à l'intention des étudiants. Il offre aussi des documents d'information générale et son expérience des organismes des Nations Unies par l'intermédiaire de l'Association italienne pour les Nations Unies et des conférences de "l'ONU mise en scène" qui aident les étudiants à simuler des réunions de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité.

F. Activités en 2006-2007

11. Le Bureau de liaison à Rome continuera d'accomplir les tâches résumées ci-dessus ainsi que d'organiser des manifestations pour contribuer à faire connaître les missions et les activités de l'UNICRI.

12. S'agissant de sa fonction d'appui aux activités de sensibilisation du public menées par le Centre régional d'information des Nations Unies pour l'Europe occidentale en Italie, le Bureau de liaison agit sur la base des politiques et des plans du Département de l'information. Le calendrier des conférences et des réunions commémoratives prévues pour 2006 et les années suivantes n'est publié qu'après l'Assemblée générale et le programme détaillé des activités d'appui du Bureau de Rome ne pourra être finalisé que début 2006. Cependant, le Bureau suit d'ores et déjà les lignes directrices sur les priorités de 2005-2006, publiées en mai à l'intention des bureaux d'information, qui indiquent les questions générales à promouvoir dans le cadre de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), des objectifs du Millénaire pour le développement et du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), notamment le maintien de l'Afrique au centre des préoccupations internationales, la prévention des conflits, le VIH/sida, les droits de l'homme, la

justice, l'élimination de la pauvreté, le développement durable et la lutte contre le terrorisme.

13. Il convient également, parmi d'autres priorités spécifiques, de promouvoir la réforme de l'Organisation des Nations Unies, en se fondant sur le Document final du Sommet mondial de 2005, en particulier sur la partie du rapport qui expose l'approche générale de l'état de droit à l'ONU et contient des propositions spécifiques pour les États Membres.

II. Services d'appui: Administration/Technologies de l'information et Centre de documentation

14. Les services d'appui ont pour fonctions principales:

a) De conseiller le Directeur et d'autres responsables sur les questions administratives et de gestion;

b) De gérer et de coordonner, pour le compte de l'Institut, les questions de budget, de comptabilité, de ressources humaines, de technologies de l'information et de documentation/information;

c) D'entreprendre des activités ordinaires et spéciales à l'appui de la gestion et des opérations de l'Institut;

d) D'assurer la liaison avec les services/bureaux compétents de l'Office des Nations Unies à Vienne, d'autres offices des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales, institutions gouvernementales, organisations non gouvernementales et institutions du milieu universitaire et de la société civile.

15. En 2005, conformément aux recommandations des vérificateurs externes et internes, les services d'appui ont mené diverses activités "extraordinaires" visant à renforcer la conformité au mandat de l'UNICRI et aux règles et règlements des Nations Unies, ainsi qu'à améliorer l'efficacité des services et la visibilité externe de l'Institut. Ces activités ont permis de réaliser un certain nombre de produits spécifiques. Un produit supplémentaire, de portée générale pour les opérations de l'Institut est le projet de manuel des programmes et projets de l'UNICRI: orientations concernant la gestion axée sur les résultats.

Centre de documentation

16. Le Centre offre des services de documentation aussi bien pour appuyer les opérations de l'UNICRI que pour répondre aux demandes d'utilisateurs externes (organisations internationales, institutions nationales, organisations non gouvernementales, experts et professionnels). Son stock comprend plus de 17 500 monographies, 1 100 journaux et annuaires (350 abonnements en cours à des journaux papier et 50 à des journaux en ligne), des dizaines de milliers de documents du système des Nations Unies, d'autres organisations internationales et régionales, d'institutions nationales et d'organisations non gouvernementales.

17. Le Centre est également chargé de fournir des informations, entre autres, sur le mandat, les domaines d'activité, ainsi que les programmes et projets achevés et en cours de l'Institut.

18. Dans le cadre de la stratégie de communication de l'UNICRI, le Centre organise des manifestations culturelles.

1. Activités en 2005

19. Au cours de l'année 2005, la collection de la bibliothèque n'a cessé de croître grâce à des acquisitions onéreuses, des accords d'échange, des acquisitions gratuites, des dons ponctuels et la production interne. En moyenne, le Centre a reçu et traité 350 à 400 documents par semaine. En outre, il a souscrit des abonnements en ligne à des journaux spécialisés, à des sources de référence (comme *Encyclopaedia Britannica* et *Questia*) et à des bulletins d'information (tels que *Stratfor* et *Global Risk Trends*).

20. Au quotidien, le centre a fourni une assistance, sur place ou en ligne, à des utilisateurs internes et externes.

21. Bien que l'Office des Nations Unies à Vienne ait renoncé à un projet de bibliothèque virtuelle conjointe, le Centre s'est efforcé de créer de nouveaux services et d'étendre et/ou d'améliorer ceux qui étaient en place.

22. Au premier semestre 2005, en étroite collaboration avec le service des technologies de l'information, le Centre a intégralement revu et actualisé les entrées de la base de données du système de gestion de la bibliothèque (environ 20 000) et du thésaurus (environ 9 000). Les utilisateurs internes et externes ont pu accéder à ces bases de données sur le site Web de l'UNICRI.

23. Le Centre a par ailleurs amélioré et étendu son service de notification par courrier électronique. Les listes des acquisitions de la bibliothèque, les tables des matières de nouveaux périodiques, ainsi que les articles et rapports présentant un intérêt particulier sont actuellement distribués à une liste de destinataires qui comprend le personnel de l'UNICRI, certains fonctionnaires de l'ONUDC et des professionnels et experts des États Membres.

24. Le *World Criminological Directory*, répertoire criminologique comprenant les adresses de plus de 400 institutions, a été entièrement révisé, actualisé et mis à disposition sur le site de l'UNICRI. Sa nouvelle présentation permet de l'actualiser régulièrement en ligne.

25. Le Centre a fourni une assistance sur place au personnel de l'UNICRI et à des visiteurs (chercheurs et étudiants), ainsi que des ressources bibliographiques à des utilisateurs à distance, par courriel et/ou par télécopieur (environ 500 demandes en 2005).

26. En collaboration avec les projets intéressés, le Centre a établi une importante bibliographie sur la traite des êtres humains qui figure sur le site de l'UNICRI.

27. Avec le soutien du service des technologies de l'information, le Centre a produit une brochure institutionnelle pour l'UNICRI, ainsi qu'une réédition des statuts de l'Institut. À l'occasion de la cérémonie marquant la trêve olympique, organisée par la ville de Turin, le Centre a établi le contenu des textes concernant l'UNICRI dans les documents d'information et coordonné les contributions

interorganisations pour la vidéo réalisée par le service des technologies de l'information.

28. Le Centre a régulièrement fourni des informations, par courrier électronique et par téléphone, concernant le champ d'intervention et les activités de l'UNICRI (environ 200 fois en 2005). Les demandes d'informations générales sur l'ONU sont adressées au Bureau de liaison à Rome.

29. Une compilation de documents d'information de l'UNICRI, devant être distribuée à l'occasion de manifestations organisées par les bureaux de l'ONU en différents lieux en Europe, a été établie pour la Journée des Nations Unies.

30. Parmi les publications de l'UNICRI en 2005 figurent:

- Un rapport sur le trafic illicite et l'utilisation à des fins criminelles de substances et d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires dans les nouveaux États membres de l'Union européenne et les pays voisins, intitulé *"Illicit Trafficking and Criminal Use of CBRN Materials and Weapons: an Analysis of the New Members of the European Union and their Neighbouring Countries"*;
- Un référentiel sur la sécurité lors de grandes manifestations destiné aux décideurs et aux planificateurs de la sécurité, intitulé *"Security of Major Events: Toolkit for Policymakers and Security Planners"* (Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations (IPO) et Office européen de police);
- Un rapport d'évaluation finale sur le renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic illicite et l'utilisation à des fins criminelles de substances et d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, intitulé *"Strengthening International Cooperation to Combat Illicit Trafficking and Criminal Use of CBRN Substances and Weapons"*.

2. Activités en 2006-2007

31. Outre les activités générales, le Centre entend renforcer, au cours du prochain exercice biennal, sa fonction traditionnelle et atteindre un public plus large aux niveaux national et international en tenant compte des évolutions sociales et technologiques.

32. En vue d'établir les liens plus utiles entre les activités du Centre et celles d'autres organismes compétents des Nations Unies et d'harmoniser ses procédures en conséquence, des sessions spéciales de formation du personnel seront organisées, éventuellement à la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève.

33. Le Centre procédera à l'évaluation et à la sélection des services d'édition et de traduction et établira les procédures centralisées appropriées pour garantir une qualité linguistique élevée de toutes les publications, rapports et documents officiels de l'UNICRI.

34. L'objectif principal du Centre sur le plan de la documentation est de créer une vaste bibliothèque électronique qui permettra de consulter des textes via l'Intranet de l'UNICRI. À la fin de l'exercice biennal, le personnel de l'UNICRI devrait avoir un accès direct à de nombreux périodiques et à un nombre important de rapports et de documents internationaux.

35. Un service d'alerte personnalisée relié à la base de données du système de gestion de la bibliothèque sera mis en place.
36. D'ici à la fin 2006, le Centre, en collaboration avec le projet concerné, établira et publiera en ligne une bibliographie internationale sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations.
37. En étroite coopération avec le Bureau de liaison à Rome, le Centre étoffera la page de son site Web consacrée à l'actualité afin de fournir, en temps utile, des informations sur les activités de l'UNICRI à un large public.
38. Pour faire mieux connaître l'Institut et promouvoir sa mission, le Centre mettra aussi en place, à l'intention du grand public, un programme d'initiatives culturelles axées sur la prévention du crime et la justice pénale.
39. Des documents d'information seront élaborés et diffusés par la voie traditionnelle et par voie électronique. On produira notamment chaque année un CD-ROM de l'Institut contenant des informations générales, des descriptions de projets et un choix de publications.
40. La série intitulée "Issues and Reports" qui consiste en des résumés analytiques de tous les projets, sera remaniée et publiée sur le site de l'UNICRI, afin d'assurer une large diffusion, en temps utile, des résultats des projets de l'Institut.

III. Analyses et opérations

A. Vue d'ensemble

1. Activités en 2005

41. Au cours de l'année 2005, le service des analyses et des opérations est parvenu à étoffer son portefeuille de projets sur le terrain et à relancer son portefeuille de projets de recherche.
42. Les projets sur le terrain sont restés essentiellement axés sur trois domaines prioritaires à savoir la réforme de la justice pour mineurs et la formation judiciaire; la traite des personnes; les questions de sécurité et le terrorisme. La répartition géographique des projets sur le terrain est équilibrée, bien qu'ils soient clairement focalisés sur l'Afrique (où quatre projets sont en cours), ce qui reflète non seulement les priorités des donateurs, mais également l'engagement de l'Institut à concentrer ses projets, notamment ceux d'assistance technique, sur les régions et les pays qui, pour diverses raisons (parmi lesquelles le manque relatif d'interventions de la part d'autres organismes susceptibles d'apporter leur aide), ont le plus besoin de soutien dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale.
43. Les projets de recherche couvrent un large éventail de sujets et ont pour la plupart une portée mondiale.
44. Au cours de l'année, parmi les manifestations qui ont contribué à asseoir la visibilité de l'Institut on peut citer trois ateliers sur le trafic de substances et d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires tenus respectivement à Bucarest, à Istanbul (Turquie) et à Turin (Italie) ainsi que deux réunions

complémentaires à huis clos de l'IPO sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations tenues respectivement à Beijing et à Moscou.

45. Lors d'une séance plénière du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale tenu à Bangkok du 18 au 25 avril 2005, l'UNICRI a fait une présentation sur les tendances de la criminalité et de la justice.

46. Les compétences techniques de l'UNICRI dans le domaine de la lutte contre le trafic sont largement appréciées et reconnues. Un message télévisé ayant pour thème "Aidons-les à se libérer de l'esclavage" et réalisé dans le cadre d'une campagne de sensibilisation en Italie a été nommé pour un prix au festival international du film d'animation tenu à Annecy (France), du 5 au 10 juin 2005. En outre, un manuel de formation sur la traite des personnes à l'intention des policiers participant à des opérations de maintien de la paix a été distribué aux missions de maintien de la paix par le Département des opérations de maintien de la paix et mentionné également dans le Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité en date du 10 octobre 2005 (S/2005/636).

47. Des présentations sur les substances et les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ont été faites par des responsables de l'UNICRI à la quatrième Réunion spéciale du Comité contre le terrorisme avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, tenue à Almaty les 26 et 27 janvier 2005 (voir S/2005/84) ainsi qu'à la première Conférence mondiale de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) sur la prévention du bioterrorisme, tenue à Lyon (France), les 1^{er} et 2 mars 2005.

48. Le Gouvernement italien – représenté par la Direction générale de la coopération au développement du Ministère italien des affaires étrangères – est demeuré le principal donateur de fonds destinés aux projets sur le terrain. En 2005, la base des donateurs s'est quelque peu élargie grâce au retour du Gouvernement des États-Unis, au renforcement du financement provenant de la Commission européenne et de la Compagnia di san Paolo, ainsi qu'à un nouveau financement de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Conseil scandinave de la criminologie.

49. Au cours de l'année 2005, une des avancées les plus importantes a été le renforcement de la coopération avec des organisations internationales compétentes par l'intermédiaire de la plate-forme de coopération internationale, coordonnée par l'UNICRI, sur les questions liées aux substances et aux armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. En outre, la reconnaissance croissante par les États de l'action de l'UNICRI en matière de sécurité lors de grandes manifestations a été illustrée par les demandes de services consultatifs émanant des Gouvernements argentin, canadien, chinois et sri-lankais. Le Gouvernement chinois a par ailleurs détaché au siège de l'UNICRI un expert chargé des questions de sécurité lors de grandes manifestations, et des experts de Russie et des États-Unis d'Amérique rejoindront probablement l'équipe de l'IPO début 2006.

50. Un premier rapport a été publié sur le trafic de substances et d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires dans la région eurasiennne. Ce rapport, dont la diffusion a été limitée du fait de son contenu sensible, a été bien accueilli par les donateurs et d'autres parties. En décembre 2005, la première version d'un référentiel sur la sécurité lors de grandes manifestations a également été achevée (voir par. 30 ci-dessus).

51. Une publication comprenant deux rapports de recherche sur la traite de filles nigérianes vers l'Italie a été largement diffusée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Par ailleurs, une sous-page du site Web de l'UNICRI a été créée pour présenter les principaux produits du programme.

2. Projets de coopération technique en 2005

52. Le service des analyses et des opérations a poursuivi la mise en œuvre de six grands projets pluriannuels sur le terrain relatifs à la justice pour mineurs en Angola, à la traite des mineurs, à la traite des êtres humains depuis le Nigéria, au trafic de substances et d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, à la sécurité lors de grandes manifestations dans le cadre de l'IPO et de la coordination de la recherche en Europe (projet EU-SEC). Des informations détaillées sont fournies ci-après.

53. Un projet sur la traite des personnes dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, financé par la Commission européenne, a été mené à bien. Un des principaux produits de ce projet, un manuel de formation à l'intention des policiers participant à des opérations de maintien de la paix, a été largement diffusé auprès d'organisations compétentes ainsi qu'à l'occasion d'une réunion d'information à l'intention du personnel des ambassades européennes à Rome. La Commission européenne a accepté de financer un suivi opérationnel de ce projet dans le contexte des opérations de maintien de la paix en cours auxquelles participe l'Union européenne.

54. Le projet au Nigéria a été mené à bien en 2004-début 2005 et un nouveau projet sur la traite de filles et de femmes, approuvé par les pays bénéficiaire (Nigéria) et donateur (Italie), sera lancé prochainement. Des travaux préparatoires ont été réalisés en étroite collaboration avec le bureau extérieur de l'ONUDC à Abuja pour assurer un lancement rapide du nouveau projet.

55. De nouveaux projets sur le terrain ont été lancés dans les pays andins (formation judiciaire) et au Mozambique (réforme de la justice pour mineurs), tous deux financés par la Direction générale de la coopération au développement du Ministère italien des affaires étrangères. Pour superviser l'exécution du projet au Mozambique, un bureau extérieur de l'UNICRI, semblable à celui de Luanda, a été ouvert à Maputo en octobre 2005.

56. La Commission européenne a indiqué qu'elle souhaitait financer l'élargissement du projet intitulé "Coordination des programmes de recherche nationaux sur la sécurité lors de grandes manifestations en Europe (EU-SEC)" à 10 nouveaux pays, principalement de nouveaux membres de l'Union européenne.

57. En outre, début 2006, de nouveaux projets de formation judiciaire seront lancés en Albanie et en Éthiopie. D'autres nouveaux projets en cours d'élaboration concernent la traite des enfants au Bangladesh, les droits de l'homme et les femmes en Afghanistan et la sécurité urbaine et la réforme de la justice pour mineurs à Bahia (Brésil). La Direction générale de la coopération au développement du Ministère italien des affaires étrangères a fait savoir qu'elle souhaitait financer ces nouvelles initiatives.

3. Études

58. Deux études sur la traite des êtres humains, en Pologne et en Roumanie, financées respectivement par l'ONUDC et l'Agence allemande de coopération technique, GTZ, ont été menées à bien. Les résultats ont été diffusés à la onzième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en 2002, ainsi qu'à la douzième réunion d'évaluation de l'opération Mirage, les 22 et 23 septembre 2005 au Centre régional de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est pour la lutte contre la criminalité transfrontière à Bucarest. Les résultats de ces études ainsi que d'une étude précédente menée en République tchèque seront présentés dans un rapport de synthèse en 2006.

59. Des efforts importants ont été déployés pour améliorer et étoffer les bases de données mondiales de l'UNICRI avec des informations statistiques sur les questions liées à la criminalité et à la justice. En 2005, l'UNICRI a repris ses fonctions de secrétariat et ses travaux de fond pour l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité. Grâce au financement de la Commission européenne, cette enquête a été menée en 2005 dans 18 États membres de l'Union européenne. Les résultats provisoires préliminaires devaient être présentés lors d'une conférence à Bruxelles le 16 décembre 2005. L'enquête a également été menée, sous la supervision de l'UNICRI, dans de nombreux autres pays: Australie, Bulgarie, Canada, États-Unis d'Amérique, Islande, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, République de Corée, Suisse et Turquie. Un rapport présentant les résultats à l'échelle mondiale sera publié au premier semestre 2006 avec l'assistance du Ministère néerlandais de la justice et de l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies et sis en Finlande.

60. Les résultats des analyses de la base de données de l'UNICRI consacrée aux indicateurs de criminalité et de justice ont été présentés au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en tant que chapitres 3, 4 et 5 d'un rapport non publié sur les tendances de la criminalité et de la justice (ONUDC/UNICRI, mars 2005). Ce rapport a également été distribué sur CD-ROM aux participants à la quatorzième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tenue à Vienne en mai 2005.

61. De nouveaux projets de recherche ont été lancés, un sur les meilleures pratiques concernant l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4 de l'Assemblée générale, annexe), financé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et un autre sur la victimisation des touristes, financé par la Fondazione Cassa di Risparmio de Turin. Un autre projet sera lancé début 2006 en Serbie-et-Monténégro sur l'ampleur et la nature du problème de blanchiment d'argent, financé par le Gouvernement des États-Unis par l'intermédiaire de la Mission de l'OSCE en Serbie-et-Monténégro sise à Belgrade.

4. Activités prévues en 2006-2007

62. On peut s'attendre à ce que le service des analyses et des opérations renforce et étende encore ses activités en 2006-2007 tout en maintenant son orientation stratégique globale. Plusieurs projets en cours sur la réforme de la justice pour mineurs et la formation s'y rapportant, la traite des êtres humains, la sécurité et le terrorisme ouvrent des possibilités de suivi et peuvent être reproduits dans d'autres

pays. L'expérience acquise par l'UNICRI lors de l'exécution de précédents projets sera un atout important pour de futurs travaux de ce type.

63. Les mécanismes de formation de réseaux internationaux et d'échange d'informations dans les domaines de la sécurité lors de grandes manifestations (projets IPO et EU-SEC) et de la prévention du trafic de substances et d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ont prouvé leur capacité à créer de la valeur ajoutée et seront affinés et renforcés les années à venir.

64. Les bases de données et recueils électroniques des meilleures pratiques internationales, par exemple sur la traite des mineurs, les mesures de lutte contre la corruption et la sécurité lors de grandes manifestations, seront actualisés.

65. Les partenariats avec les institutions ci-après se sont avérés très productifs et seront activement poursuivis dans l'avenir: Direction générale de la coopération au développement du Ministère italien des affaires étrangères, Commission européenne, OSCE, ONUDC, Gouvernements chinois, des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie, entre autres, et plusieurs organisations non gouvernementales, y compris le Centre pour l'information et l'éducation au développement (CIES), le *Volontariato Internazionale per lo Sviluppo* (VIS, Volontariat international pour le développement) et ECPAT International.

5. Objectifs généraux et réalisations escomptées du programme de travail 2006-2007

66. Conformément aux directives générales à l'intention des organismes des Nations Unies, l'UNICRI s'est efforcée, dans le programme de travail en cours, de passer à une planification et à une budgétisation axées sur les résultats. L'objectif général du nouveau programme de travail a été formulé comme suit:

Développer et recueillir des connaissances sur la criminalité, la prévention du crime et la justice pénale, en mettant un accent particulier sur la criminalité organisée et la corruption, la traite des personnes, les questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme, ainsi que la justice pour mineurs et la réforme judiciaire, et promouvoir l'utilisation et l'application de ces connaissances à l'échelle mondiale par la diffusion d'informations, la formation et le renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement, y compris en Afrique.

6. Réalisations escomptées

67. Renforcement des connaissances des experts et des praticiens de par le monde sur les tendances de la criminalité, notamment de la corruption et des menaces pour la sécurité internationale, ainsi que sur les meilleures pratiques internationales de prévention et de lutte contre ces phénomènes:

- Utilisation et application plus larges de ces connaissances au niveau mondial, en particulier dans les pays en développement, notamment en Afrique;
- Amélioration de la coopération internationale et de l'échange d'informations entre pays dans le domaine de la détection et de la répression, et de la coopération judiciaire, notamment en ce qui concerne la prévention du trafic illicite d'armes et de substances chimiques,

biologiques, radiologiques et nucléaires, ainsi que de la planification et de l'exécution fondées sur la connaissance de projets sur la sécurité lors de grandes manifestations.

7. Indicateurs de performance mesurables

68. Les indicateurs de performance mesurables sont:

- Le nombre de visites des bases de données et de référentiels accessibles sur les sites Web de l'UNICRI, qui a augmenté de 100 % par an;
- Le nombre d'échanges d'informations sur la prévention du trafic d'armes et de substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et la sécurité lors de grandes manifestations, par le biais des sites Web sécurisés de l'UNICRI, qui a augmenté de 100 % par an;
- Le nombre de mineurs en conflit avec la loi recevant une assistance juridique et financière conformément aux normes internationales, qui aura augmenté de 50 % dans trois pays en développement au moins, dont l'Angola et le Mozambique, à la fin de 2007.

B. Catégorie thématique I. Réforme de la justice et formation

69. Cette catégorie comprend cinq projets qui font fond sur la longue expérience de l'Institut en matière de réforme de la justice pénale et de la justice pour mineurs, qui constituent d'importants domaines de son action depuis sa création dans les années 1960. Les projets classés à l'heure actuelle sous cette catégorie portent sur la justice pour mineurs et la protection des droits de l'enfant, ainsi que sur la formation des juges et des procureurs.

70. Les projets mis en œuvre en Afrique comptent beaucoup dans le programme de travail de cette catégorie.

71. Les activités de remise en état du système de justice pour mineurs en Angola, commencées en 2001, se sont poursuivies tout au long de l'année 2005. En outre, suite à une demande du Ministère angolais de la justice, l'Institut a élaboré et présenté au donateur un projet de suivi de renforcement des capacités institutionnelles mettant un accent particulier sur la question du genre.

72. Un accord formel pour la mise en œuvre d'un programme similaire de justice pour mineurs au Mozambique a été signé avec l'Italie et le Mozambique, sur la base de l'expérience acquise en Angola.

73. L'Institut considère la formation comme un outil indispensable pour promouvoir un système de justice pénale équitable, capable de traiter efficacement les infractions graves (en particulier celles relevant de la criminalité organisée, notamment le trafic illicite et la corruption). Il a organisé à Bogota (Colombie), à l'intention des juges et des procureurs de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou, des formations sur la prévention et la répression de la corruption, en particulier en ce qui concerne ses liens avec le trafic de drogues et la traite des êtres humains. Le projet a en outre pour objectif d'améliorer la coopération judiciaire dans cette sous-région.

74. Forte de l'expérience de l'Institut dans ce domaine et de celle qu'elle a acquise en Albanie depuis 1992, la Direction générale de la coopération au développement du Ministère italien des affaires étrangères a prié l'Institut d'aider les autorités albanaises à élaborer de nouvelles formations à l'intention des juges, des procureurs et d'autres personnels de justice pénale. En août 2005, la Direction générale a signé un engagement formel pour financer de nouvelles activités de formation en Albanie.

75. Des annonces de contributions ont été faites pour mener des activités de formation judiciaire en Éthiopie. L'objectif du projet est de contribuer au processus de renforcement institutionnel de ce pays, en améliorant le niveau et les normes du personnel de justice pénale par une formation conforme aux normes internationales. Le projet porte notamment sur la création d'un centre de formation juridique et aux droits de l'homme sous la tutelle du Ministère de la justice.

Projets

- Programme visant à promouvoir les droits des enfants et des jeunes en Angola;
- Projet de suivi visant à améliorer les droits des enfants et des jeunes en Angola;
- Renforcement de la justice pour mineurs au Mozambique;
- Assistance en matière d'administration de la justice à la Bolivie, à la Colombie, à l'Équateur et au Pérou; formations à l'intention des juges et des magistrats du parquet;
- Assistance en matière d'administration de la justice à l'Albanie; formations à l'intention des juges, des procureurs et d'autres personnels de justice pénale;
- Assistance en matière d'administration de la justice à l'Éthiopie; formations à l'intention des juges et des procureurs.

C. Catégorie thématique II. Sécurité/lutte contre le terrorisme

76. Conformément aux priorités fixées par les organes délibérants pertinents de l'ONU, l'objectif général de la catégorie thématique relative à la sécurité et la lutte contre le terrorisme est de faciliter l'échange d'informations techniques et stratégiques entre les experts nationaux et internationaux. À terme, il s'agit, d'une part, d'améliorer la capacité des États à faire face aux problèmes de terrorisme et de sécurité, qui exigent la coopération interorganisations et la coopération internationale, d'autre part, de contribuer à renforcer une approche interdisciplinaire et multilatérale des problèmes.

77. L'Institut s'emploie à réaliser cet objectif de la catégorie thématique relative à la sécurité a) en créant des plate-formes technico-politiques par le biais desquelles les organismes nationaux, régionaux et internationaux, les organisations non gouvernementales et les experts peuvent échanger des informations et des connaissances; b) en fournissant un appui analytique pour l'échange d'informations; et c) en menant des initiatives de coopération technique, sur demande.

78. Deux domaines thématiques où il s'impose de renforcer l'échange d'informations ont été identifiés: a) la sécurité lors de grandes manifestations; et b) le trafic et l'utilisation à des fins criminelles d'armes et de substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Une attention particulière est accordée à la participation de la société civile aux activités chaque fois que nécessaire. On envisage de lancer de nouveaux projets sur l'échange d'informations sur les crimes terroristes entre différents organismes et pays.

79. Au cours des premières années, de nouveaux projets ont été élaborés, les fonds de démarrage mobilisés et les premières activités mises en œuvre. Au cours du prochain exercice biennal, on s'emploiera à consolider le financement, en particulier les fonds provenant des fondations privées, à approfondir la collaboration avec la Commission européenne et à mettre en œuvre une gamme plus large d'activités afin d'obtenir des résultats plus décisifs.

Projets

- Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations;
- Coordination des programmes de recherche nationaux en matière de sécurité lors de grandes manifestations en Europe (EU-SEC);
- Renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic illicite et l'utilisation à des fins criminelles d'armes et de substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires;
- Échange d'informations sur les crimes terroristes: un projet pilote.

D. Catégorie thématique III. Traite des êtres humains

80. Dans cette catégorie thématique, les projets élaborés et mis en œuvre portent sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et des enfants, avec un accent particulier sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Ces dernières années, l'Institut a acquis une expérience considérable dans la lutte contre la traite des êtres humains grâce à l'exécution de projets sur la traite des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle dans différents pays dans le monde. Une sous-page du site Web de l'Institut est exclusivement consacrée aux projets en cours et aux principaux produits des initiatives passées dans ce domaine.

81. L'Institut a été chargé du volet relatif à l'évaluation du Programme mondial contre la traite des êtres humains et a conçu et testé des questionnaires spécifiquement destinés aux différentes parties concernées (services de détection et de répression, victimes de la traite, organisations non gouvernementales et experts dans le domaine, ambassades et consulats) et procédé à des analyses de dossiers. Ces instruments de recherche ont été utilisés dans différents projets et adaptés à chaque contexte particulier, comme pour la République tchèque, l'Allemagne, l'Italie, le Nigéria, les Philippines, la Pologne et la Roumanie.

82. Dans le cadre des initiatives visant à lutter contre la traite, une vaste recherche bibliographique a été menée et a eu pour résultat la production de cinq études préliminaires (Costa Rica, Italie, Nigéria, Thaïlande et Ukraine) et la publication

d'une bibliographie internationale en ligne sur la traite des êtres humains, qui est régulièrement mise à jour.

83. L'expertise de l'Institut dans le domaine des activités de lutte contre la traite est largement appréciée et reconnue, ce qui contribue à accroître sa visibilité générale. Par exemple, un grand voyageur costaricien a créé un lien entre son site Web et le site Web relatif au tourisme sexuel au Costa Rica conçu dans le cadre du programme de lutte contre la traite des mineurs à des fins sexuelles.

84. Par ailleurs, le Département des opérations de maintien de la paix a demandé que soit distribué aux missions de maintien de la paix en cours, le manuel de formation intitulé *Anti-Trafficking in Human Beings to and within Peace Support Operation Areas: Building up Knowledge and Strategies for Awareness and Training*, qui est mentionné dans le Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité (voir par. 46 plus haut).

85. Enfin, le représentant du Gouvernement thaïlandais, dans son allocution officielle du 19 juillet 2005 (CCPR/CR.2294) à la quatre-vingt-quatrième session du Comité des droits de l'homme, créé en application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques tenu à Genève, a reconnu que l'Institut avait coopéré à l'élaboration d'une base de données nationale sur les affaires de traite au niveau national.

86. Pour le prochain exercice biennal, on assurera le suivi des bonnes pratiques et des résultats positifs obtenus dans la mise en œuvre des activités pilotes antérieures relatives à la traite des êtres humains. On renforcera en particulier les activités de coopération judiciaire qui ont permis d'obtenir de bons résultats, notamment la signature d'accords d'échange d'informations judiciaires entre les parquets (Nigéria, par exemple). L'Institut tente de reproduire cette pratique au Costa Rica. Il étudie également la possibilité d'organiser un grand atelier international à l'intention des procureurs des pays de l'Union européenne et des pays d'Afrique subsaharienne afin de promouvoir une coopération plus étroite dans la lutte contre la traite des êtres humains selon les principes énoncés dans le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe II).

87. Fort de sa longue expérience de la recherche-action, l'Institut consolidera les résultats acquis grâce à l'utilisation d'instruments standardisés et testés pour produire des études comparatives. Par exemple, il mène une analyse comparative des trois rapports de recherche établis ces dernières années, avec la même méthodologie: "Traite des femmes: point de vue de la République tchèque", "Mesures de justice pénale face à la traite des êtres humains en Pologne" et "Traite des femmes de la Roumanie vers l'Allemagne".

88. Sur la base de l'expérience acquise au Costa Rica et compte tenu de la dimension transnationale du problème, l'Institut compte étendre ses activités dans le domaine du tourisme sexuel à d'autres pays d'Amérique latine et d'autres régions du monde touchées par ce phénomène de criminalité. Il mettra un accent particulier sur les activités de sensibilisation et de prévention et sur la formation de la police d'immigration et de la police aux frontières, des agents des services judiciaires et sociaux à la réadaptation et à la réinsertion des victimes.

Projets

- Lutte contre la traite des êtres humains dans les zones des opérations de maintien de la paix: développer le savoir-faire et élaborer des stratégies pour la sensibilisation et la formation;
- Lutte contre la traite des êtres humains et opérations de maintien de la paix: programme de formation du personnel international de détection et de répression, dans la phase préalable au déploiement et en cours d'emploi;
- Traite des femmes et des adolescents du Nigéria vers l'Italie – phase 1 (septembre 2002-avril 2004 et au-delà);
- Traite des femmes et des adolescents du Nigéria vers l'Italie – phase 2;
- Programme d'action contre la traite des mineurs à des fins sexuelles.

E. Catégorie thématique IV. Études, formation et stages

1. Projets

- Mesures de justice pénale visant la traite des êtres humains en République tchèque, en Pologne et en Roumanie;
- Indicateurs mondiaux de criminalité/coordination de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité;
- Élaboration d'un manuel sur les meilleures pratiques concernant l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption;
- Recherche sur le blanchiment et ses infractions sous-jacentes en Serbie-et-Monténégro;
- Projet global sur l'abus de drogues – Revue italienne sur la toxicomanie et l'alcoolisme.

2. Experts associés

89. Il y aura trois experts associés en 2006 et éventuellement deux en 2007.

3. Programme de stages

90. L'Institut reçoit des stagiaires à l'occasion. L'objectif du programme de stages est triple: fournir un cadre pour recevoir des étudiants de deuxième et troisième cycles ayant une bonne expérience et améliorer leur formation à l'aide de travaux pratiques; initier les étudiants à l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale; et mettre à la disposition des projets de l'Institut des étudiants qualifiés spécialisés dans des domaines professionnels pertinents.

91. Au cours de l'année 2005, l'Institut a accueilli 18 étudiants de deuxième et troisième cycles venant d'Australie, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, d'Irlande, d'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ils ont acquis une expérience internationale grâce à leur participation aux différents projets de l'Institut, notamment aux projets relatifs à la

prévention de la traite des êtres humains, à la criminalité organisée, à la corruption, au terrorisme et à la réforme de la justice pénale. Les domaines d'études principaux des étudiants étaient le droit, la criminologie et la justice pénale.

4. Programme d'étudiants volontaires

92. En 2005, outre le programme susmentionné, l'Institut a continué d'offrir aux étudiants de premier cycle l'occasion d'acquérir une expérience en cours d'emploi grâce à son programme d'étudiants volontaires. Cette année-là, il a accueilli trois étudiants de la Fédération de Russie et d'Italie qui ont participé aux activités dans les domaines de la prévention du terrorisme, de la documentation et des technologies de l'information.

5. Programme de bourses pour chercheurs assistants 2006-2007: contribution de la Fondazione Cassa di Risparmio di Torino

93. En septembre 2005, la Fondation CRT a accepté de financer deux bourses en prenant en charge les frais de deux chercheurs assistants, à concurrence de 41 000 dollars, à partir de janvier 2006.

94. Le premier participera au projet sur les meilleures pratiques internationales en matière de prévention de la corruption et de lutte contre ce fléau en relation avec l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le deuxième interviendra dans le recensement des meilleures pratiques adoptées dans divers pays (principalement en Espagne, en Irlande et aux Pays-Bas) pour apporter une assistance aux touristes victimes de la criminalité. Dans le cadre de la recherche, seront décrites et analysées les procédures et les pratiques adoptées dans trois villes italiennes dans le contexte de la Décision-cadre 2001/220/JHA du 15 mars 2001 du Conseil de l'Union européenne relative au statut des victimes dans le cadre de procédures pénales.

95. En 2006, l'Institut compte recevoir une autre contribution de 41 000 dollars de la Fondation, qui sera définitivement fixée dès que la Fondation en annoncera les conditions d'attribution (types d'activités et procédures à suivre).

96. En 2006, la Fondation financera également trois bourses d'étudiants admis récemment en deuxième cycle, sélectionnés à travers le Bando dei Talenti, compétition publique ouverte à tous les étudiants de premier cycle des universités du Piedmont. La compétition vise à offrir à de jeunes criminologues et experts juridiques qualifiés une expérience de formation dans un environnement international. La durée de la bourse est de six mois, avec une possibilité de prolongation à 12 mois.

6. Programme de maîtrise en collaboration avec l'Université de Turin

97. De janvier à septembre 2005, un programme de maîtrise a été organisé à l'Institut, en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université de Turin, sur la criminologie et la politique pénale: aspects internationaux et européens. Trente étudiants ont reçu leurs diplômes.

98. Des consultations sont en cours avec l'Université pour la mise en place d'un nouveau programme sur le droit pénal international, la justice pénale internationale et les organisations internationales.